

AVIS PUBLIC

Règlement 1063-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure (Plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 17 mai 2018;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 mai 2018;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 4 juin 2018;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 14 juin 2018;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 3^e jour de juillet 2018

Céline LeBlanc
Greffière